

Commune de BELLEGARDE

Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable
Schéma directeur et zonage d'assainissement

Règlement de la consultation

Date et heure limite de remise des offres :

Le vendredi 11 décembre 2009 à 12 h 00.

Adresse : Monsieur le Maire
 Hôtel de Ville
 Place Charles de Gaulle
 30127 BELLEGARDE

Marché public de services - Prestations intellectuelles

Cahier des charges du Conseil général du GARD

Sommaire

1. <u>OBJET DU MARCHE, DISPOSITIONS GENERALES ET PARTICULIERES.....</u>	3
1.1 OBJET DU MARCHE ET DU PRESENT DOCUMENT.....	3
1.2 DISPOSITIONS GENERALES	3
1.3 DISPOSITIONS PARTICULIERES	3
2. <u>CONDITIONS DU MARCHE.....</u>	3
2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE CONSULTATION	3
2.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS	3
2.3 MODE DE DEVOLUTION DU MARCHE.....	4
2.4 VARIANTES.....	4
2.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.6 MODIFICATIONS DE DETAILS AU DCE.....	4
3. <u>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES ET CONTENU.....</u>	4
3.1 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	4
3.2 PRESENTATION DES CANDIDATURES (JUSTIFICATIONS VISEES AUX ARTICLES 43 A 46 DU CODE DES MARCHES PUBLICS).....	5
3.3 PRESENTATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES (PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE).....	6
4. <u>SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....</u>	7
4.1 REGLE GENERALE	7
4.2 SELECTION DES CANDIDATURES	7
4.3 JUGEMENT DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES	7
5. <u>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</u>	8

1. OBJET DU MARCHE, DISPOSITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

1.1 Objet du marché et du présent document

Le présent règlement particulier de la consultation définit les modalités de consultation du marché suivant :

Commune de BELLEGARDE
Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable
Schéma directeur et zonage d'assainissement

1.2 Dispositions générales

Les conditions d'exécution de la mission sont précisées dans les documents suivants, tous joints au présent dossier de consultation des entreprises (également dénommé DCE) :

- **Cahier des clauses administratives particulières**
- **Cahier des clauses techniques particulières**
- **Bordereau des prix avec détail estimatif** (un document « Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable » et un « Schéma directeur et zonage d'assainissement »)

1.3 Dispositions particulières

L'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

- **Les quantités prévues au « Bordereau des prix avec détail estimatif » ne sont mentionnées qu'à titre indicatif** (celles-ci pourront être modifiées durant la prestation selon les besoins apparus, sans que le TITULAIRE ne puisse élever réclamation à ce sujet)
- **Les candidats ne doivent en aucun cas modifier les quantités figurant au « Bordereau des prix avec détail estimatif »**

2. CONDITIONS DU MARCHE

2.1 Etendue de la consultation et mode de consultation

La présente consultation est un marché public de services (prestations intellectuelles) soumis aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (MAPA - Marché A Procédure Adaptée).

Le présent DCE est remis gratuitement.

2.2 Décomposition en tranches et en lots

Le présent marché comporte un lot unique en tranche ferme.

2.3 Mode de dévolution du marché

Le marché pourra être conclu avec co-traitance et/ou sous-traitance.

2.4 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.5 Délai de validité des offres

Conforme à ce qui est stipulé dans l'acte d'engagement.

2.6 Modifications de détails au DCE

Le MAÎTRE d'OUVRAGE se réserve le droit d'apporter, au plus tard 12 jours avant la date limite fixée aux candidats pour la réception des offres, des modifications de détails au présent DCE.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES ET CONTENU

3.1 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront obligatoirement et entièrement rédigées en langue française.

Le dossier à remettre par les candidats sera transmis une unique enveloppe cachetée, portant obligatoirement :

- Le nom de la consultation comme indiqué à l'article 1.1 du présent document
- La mention « Ne pas ouvrir avant la séance »

Aucune indication ne devra permettre d'identifier les candidats sur l'enveloppe.

Les offres devront parvenir **avant la date et l'heure indiquées en première page du présent document** par envoi postal ou remise contre récépissé, à l'adresse indiquée également en première page du présent document.

3.2 Présentation des candidatures (justifications visées aux articles 43 à 46 du code des marchés publics)

Les candidats et leurs sous-traitants / co-traitants éventuels devront fournir les 3 pièces suivantes :

- **Pièce 1 : Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics**
 - Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier en application des articles 43 et 44 du CMP (DC5) :
 - Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
 - Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1, L. 125-3 du Code du Travail
 - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC5)
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC4)

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leurs candidatures. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr.

- **Pièce 2 : Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- **Pièce 3 : Renseignements concernant les capacités professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics**

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de mêmes natures
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestations de même natures que celle du marché
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant leur nature, leur montant, leur date d'achèvement et le destinataire, public ou privé
- Certificats de capacité, attestations,...
- Toutes autres pièces jugées utiles par le candidat

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira en outre :

- Les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 ou R. 324-7 du Code du Travail
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales

Le marché ne sera attribué définitivement au candidat retenu que sous réserve que celui-ci, ainsi que ses sous-traitants éventuels, produisent dans un délai de 10 jours les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

3.3 Présentation des offres techniques et financières (pièces constitutives du marché)

Les candidats devront fournir les 5 pièces suivantes :

- **Pièce 1 : Acte d'engagement**

- Le cadre joint au présent DCE est à compléter et accepter sans modification
- Celui-ci devra être daté, paraphé et signé par les représentants qualifiés des candidats

- **Pièce 2 : Cahier des clauses administratives particulières**

- Le CCAP joint au présent DCE est à accepter sans modification
- Celui-ci devra être daté et signé par les représentants qualifiés des candidats

- **Pièce 3 : Cahier des clauses techniques particulières**

- Le CCTP joint au présent DCE est à accepter sans modification
- Celui-ci devra être daté et signé par les représentants qualifiés des candidats

- **Pièce 4 : Mémoire justificatif**

- Détail de la méthodologie proposée par le candidat pour la réalisation de la mission : nature, contenu et niveau de qualité des prestations proposées
- Moyens techniques et humains proposés par le candidat pour la réalisation de la prestation dans les domaines de compétences nécessaires (pilotage de projets, rédaction de rapports d'études, eau potable, assainissement collectif et non collectif, hydraulique pluviale urbaine et fluviale, environnement, SIG, informatique, métrologie, urbanisme, ...), et en particulier :
 - Matériel et logiciels utilisés
 - Organisation et CV de l'équipe prévue
 - Délais de réalisation et planning prévisionnel du déroulement de la prestation
- Exemples de documents similaires à ceux que le candidat propose de réaliser dans le cadre de l'étude : cartes, synoptiques, fiches, tableaux de synthèse, ... (voir « Liste et composition des documents à réaliser » en annexe du CCTP)
- Toutes autres pièces jugées utiles par le candidat

- **Pièce 5 : Bordereau des prix avec détail estimatif**

- Le cadre joint au présent DCE est à compléter et accepter sans modification
- Celui-ci devra être complété, daté et signé par les représentants qualifiés des candidats

4. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

4.1 Règle générale

Les candidatures et offres des candidats qui présenteront un dossier incomplet pourront être écartées par le pouvoir adjudicateur.

4.2 Sélection des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics, en tenant compte des critères suivants :

- 1. Garanties concernant la capacité économique et financière de l'entreprise**
- 2. Garanties concernant les capacités professionnelles et la capacité technique de l'entreprise**

En cas d'insuffisance ces critères seront éliminatoires.

Avant de procéder à l'examen des offres, s'il est constaté que des pièces demandées sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours maximum.

4.3 Jugement des offres techniques et financières

Le jugement des offres techniques et financières sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics, en tenant compte, dans l'ordre, des critères et pondérations suivants :

- 1. Valeur technique des prestations décrites et illustrées dans le « Mémoire justificatif » : 60 % de la note**
- 2. Prix des prestations : 40 % de la note**

Le calcul des points pour le critère n° 2 s'effectuera de la manière suivante :

2,5 points +/- 1 point pour 4 % d'écart avec l'estimation de l'administration.

Si besoin les notes seront écrêtées pour être comprises entre 0 et 10 points.

L'absence d'un ou plusieurs prix au « Bordereau des prix avec détail estimatif » (y compris les prix « pour mémoire ») pourra entraîner l'élimination de l'offre, de même que la modification des quantités figurant sur ce document.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seront constatées dans le « Bordereau des prix avec détail estimatif » seront corrigées sur la base des prix unitaires et forfaitaires proposés par les candidats.

Pour le jugement des offres, c'est le montant total éventuellement rectifié qui sera pris en considération.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée en première page du présent document, ou auprès de son conseiller technique et administratif :

Monsieur le Président du Conseil général
Direction de l'Eau, l'Environnement, et l'Aménagement Rural
SATAC CET
3 rue Guillemette
30044 NÎMES CEDEX 9

A l'attention de Monsieur PALARD ou Madame BROCHIER
Tel : 04 66 76 77 60 / 04 66 76 79 07
Fax : 04 66 76 77 11
Mail : palard_m@cg30.fr / brochier_m@cg30.fr